

ur corriger
comme je
en, s'il ar-
ibunal.
es affaires.
cesseur un
il ne parait
frère de ce
n'était pas
choisir celui

enu la dis-
religieuse.
e dispense,
ait été dé-
des disciples

le premier
gé à Rome,
étaient que
atens, près
ides, et que
nose de sa
ils avaient
uissés, à la

s: Boniface
rancis et les
avertit que
ous d'adul-
n revenant
l'autel; ce
ur tous ces
ags poils et
oin, à cause

de France,
re et à ses
torité sou-
tent. Sans
l'humanité

Le pape saint Zacharie fit à la lettre de Boniface une réponse res-obligeante. Il y confirma l'érection des trois nouveaux évêchés, et permit la tenue du concile, comme le demandait Carloman, pour le rétablissement des règles de la discipline, qui sont, dit le Pape, entièrement abolies dans ces provinces, par la déplorable négligence qu'on a depuis si longtemps à tenir des conciles. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous accordons volontiers d'en assembler, et même nous l'ordonnons. Car on ne connaît plus, ni ce que c'est que le sacerdoce, ni ce que sont ceux qui s'en disent revêtus. Il exhorte Boniface à déposer les évêques, les prêtres et les diacres qu'il trouvera coupables d'adultère, de fornication ou de bigamie, d'homicide ou de quelque autre excès contre les canons. Il lui refuse la permission d'ordonner son successeur de son vivant; mais il lui accorde comme une grâce singulière le pouvoir de le désigner en mourant, afin que celui qu'il aura désigné aille se faire ordonner à Rome.

Sur les autres articles, Zacharie répond que l'on ne doit pas croire que son prédécesseur ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve de son oncle, surtout cette femme ayant porté le voile de religieuse. Car, dit-il, le Siège apostolique ne permet pas ce qui est contraire aux canons et aux réglemens des Pères, et qu'ainsi il ne doit pas ajouter foi aux prêtres adultères, qui prétendent avoir reçu du Siège apostolique la permission d'exercer les fonctions de leur ministère. Pour les superstitions du premier jour de janvier, il dit que lui et ses prédécesseurs les ont entièrement abolies. Cette lettre est du 1^{er} avril 743.

Zacharie écrivit en même temps une lettre aux trois nouveaux évêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs évêchés. Nous avons la lettre qu'il adresse à saint Burchard, évêque de Wurtzbourg, laquelle était sans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner d'évêques dans ces églises, que du consentement de celui qui sera alors vicaire du Saint-Siège dans l'Allemagne. Le Pape écrivit aussi au prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à consommer le projet qu'il avait formé touchant le rétablissement de la discipline.

Carloman n'avait pas attendu ces lettres pour convoquer le concile des provinces germaniques. Il s'assembla par ses ordres, et par les soins de saint Boniface, le 21 avril de la même année, on ne sait en quel lieu. Les actes qui nous en restent furent publiés au nom de Carloman, qui y parla en ces termes :

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, Carloman, duc et

¹ Labbe, t. 6, p. 1498. — ² Ibid., p. 1501.